



SITOM Nord-Isère



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU 12 JUILLET 2021 A 18H30**

Vu la loi N°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et la prorogation de sortie des mesures de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021, le Comité Syndical du SITOM Nord Isère s'est réuni en présentiel et en visioconférence via l'application ZOOM afin de faire face à la pandémie COVID-19.

Le Comité Syndical délibère valablement lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Chaque délégué peut par ailleurs être porteur de 2 pouvoirs.

Date de la convocation : 5 juillet 2021

Nombre de membres titulaires en exercice : 54

Délégués en présentiel : MM. GIRARD, SUCHET et CASTAING.

Délégués en visioconférence : MM. FAYET, BERGER, BOUVIER-PATRON, GIBBONS, CHAMPEAU, BAYON, BERNARD, GAUTHIER, POMMET, SOLIER, SPITZNER, Mme POZZOBON-MAITRE, MM. ANDREU, NARDIN, BRUN, MARCEL, LOMBARD, MARTIN et PARAVY.

Pouvoirs : Mme SALERNO à M. BOUVIER-PATRON, M. BELANTAN à M. GAUTHIER et M. RIERA à M. NARDIN.

Excusés : Tous les autres délégués mais le quorum est satisfait.

Etaient également présents les collaborateurs du SITOM Nord Isère : Jean-Luc BOURDIN et Sonia BELIC.

La convocation à cette réunion, en date du 5 juillet 2021, a été adressée par voie dématérialisée (avec l'ordre du jour et les projets de délibérations) à chaque délégué désigné par les structures adhérentes.

Monsieur le Président rappelle qu'en ces circonstances de COVID-19 afin d'éviter une propagation du virus et d'assurer une continuité du service public des réunions du Comité Syndical que la possibilité d'assister à cette séance en présentiel et / ou en visioconférence via la plateforme ZOOM a été proposée aux délégués du SITOM Nord Isère.

Il procède à l'appel des délégués. Il présente les excuses des délégués absents et remercie les membres du Comité Syndical de leur présence soit en présentiel, soit en visioconférence.

Monsieur Patrick CASTAING accepte le secrétariat de séance, il vérifie et constate le quorum, 22 membres présents et 3 pouvoirs.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical l'ordre du jour de cette séance :

SITOM Nord-Isère

Avenue des Frères Lumière
CS 42008
38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex
T. 04.37.03.23.90
F. 04.37.03.23.98

sitom.ni@wanadoo.fr
www.sitom-ni.fr

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 14 juin 2021
2. Retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021 pour la compétence traitement des déchets ménagers et modification statutaire induite
3. Questions diverses :
 - *Planning des séances du SITOM Nord Isère pour le second semestre 2021 modifié*

Monsieur le Président ouvre donc la séance par le point N°1.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 14 juin 2021

Monsieur le Président demande aux membres présents du Comité Syndical si ce procès-verbal appelle des remarques ou des observations de leur part.

Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité, Approuvent le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du SITOM Nord Isère en date du 14 juin 2021.

2 – Retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021 pour la compétence traitement des déchets ménagers et modification statutaire induite

Par courrier recommandé en date du 9 juillet 2021, Monsieur le Président du SICTOM du Guiers a informé Monsieur le Président du SITOM Nord Isère du retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021 pour la compétence traitement des déchets ménagers.

Cette demande de retrait résulte de la loi NOTRe qui a induit une révision des cartes intercommunales et d'une étude de l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire dégageant une réorganisation à deux syndicats : le SMND et le SICTOM de la région Morestel auquel adhérera le SICTOM du Guiers.

Monsieur le Président précise aux membres présents du Comité Syndical que le retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère pour la compétence traitement des déchets ménagers au 31/12/2021 est sans effet sur le périmètre du syndicat dans la mesure où les EPCI membres du SICTOM du Guiers seront réintégrés au SITOM Nord Isère par le biais du SICTOM de la région de Morestel.

Pour que cette procédure puisse aboutir dans les meilleurs délais, Monsieur le Président encourage Messieurs les Présidents des EPCI adhérents au SITOM Nord Isère à délibérer le plus rapidement possible sur le retrait du SICTOM du Guiers en précisant qu'il sera demandé à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté préfectoral dès que la majorité qualifiée sera atteinte, sans attendre l'échéance de 3 mois après notification aux EPCI adhérents au SITOM Nord Isère.

Monsieur le Président porte à la connaissance, des membres présents du Comité Syndical, la modification statutaire induite par le retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère en donnant lecture de la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts du SITOM Nord Isère modifié comme suit :

Article 1 :

En application des dispositions de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) suivants :

- **Des Syndicats de collecte :**

- Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (S.M.N.D.),
- Le SICTOM de la Région de MORESTEL,

- **Des Communautés de Communes :**

- « Lyon Saint Exupéry en Dauphiné »,
- « Bugey Sud »,
- « Plaine de l'Ain » uniquement pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Rhône Chartreuse de Portes,

- **De la Communauté d'Agglomération :**

- « Haut-Bugey » uniquement pour les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville

Un Syndicat Mixte dont la dénomination est Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Isère désigné ci-après par SITOM Nord Isère.

Cette modification sera annexée aux délibérations prises par les structures listées à l'article 1 des statuts du SITOM Nord Isère.

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,
Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,
Acceptent le retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021
pour la compétence traitement des déchets ménagers,
Approuvent la proposition de modification de l'article 1 des statuts du SITOM
Nord Isère telle que présentée,
Demandent à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté préfectoral actant le retrait
du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021 pour la compétence
traitement des déchets ménagers et la modification statutaire en résultant, dès
obtention de la majorité qualifiée et sans attendre l'échéance de 3 mois après
notification aux EPCI adhérents au SITOM Nord Isère,
Chargent, Monsieur le Président de porter à la connaissance des EPCI membres
le projet de modification de l'article 1 des statuts tel qu'il vient d'être arrêté en
leur demandant de bien vouloir le soumettre rapidement à leur Comité et / ou
Conseil, pour approbation,
Prennent acte que le nombre de délégués en exercice et composant le SITOM
Nord Isère jusqu'au 31/12/2021 est de 54 en attendant que les modifications de
périmètres du SMND et du SICTOM de la région de Morestel, auquel adhérera le
SICTOM du Guiers, soient actées.***

3 – Questions diverses

Planning des séances du SITOM Nord Isère pour le 2ème semestre 2021 modifié

Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que suite au retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021, il conviendra d'acter les modifications de périmètres du SMND et du SICTOM de la région de Morestel. Par conséquent, Monsieur le Président porte à la connaissance des

membres présents du Comité Syndical la nouvelle programmation des séances du SITOM Nord Isère pour le second semestre 2021.

Date	Heure	Objet
14/09/2021	18h30	Comité Syndical (Suite au retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord Isère au 31/12/2021, il conviendra d'acter les modifications de périmètres du SMND et du SICTOM de la région de Morestel)
12/10/2021	18h30	Comité Syndical Annulation de cette séance puisqu'elle a été avancée au 14/09/2021
23/11/2021 (sous réserve de confirmation de la Sous-Préfecture de la Tour du Pin)	15h00	Commission de Suivi de Site (CSS)
23/11/2021	17h30	Comité de Suivi Environnemental
30/11/2021	18h30	Bureau + Commission Finances (ROB 2022)
14/12/2021	18h30	Comité Syndical (ROB 2022)
20/12/2021	10h00	<i>Comité Syndical de secours si le quorum n'est pas atteint à la séance du 14/12/2021</i>

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président remercie les délégués et clôt la séance à 19h00.

Le Président du SITOM Nord Isère
Jean-Pierre GIRARD



Le Secrétaire de Séance
Patrick CASTAING





SITOM NI
Avenue des Frères Lumières
38300 Bourgoin Jallieu

A Pont de Beauvoisin, le 09/07/2021

Objet : demande d'adhésion

Nos Références : RM-GD-067-2021

Pièce jointe : délibération de demande de retrait en vue d'adhérer au Sictom de la région de Morestel

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci jointe la délibération adoptée à l'unanimité le 08 JUILLET 2021 par le comité syndical sollicitant le retrait du Sictom du Guiers du SITOM NI en vue d'adhérer au Sictom de la région de Morestel.

Je vous remercierai de solliciter l'avis de votre comité syndical ainsi que celui de vos adhérents actuels et de m'en tenir informé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,
du
Sictom
du Guiers
27, Avenue Pravaz
38480 Pont de Beauvoisin
Tel. 04 76 93 54 98
contact@sictom-guiers.fr



Syndicat Mixte interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers
27, avenue Pravaz - 38 480 Pont-de-Beauvoisin
Tél. 04 76 93 54 98
contact@sictom-guiers.fr - <http://www.sictom-guiers.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de membres **L'an deux-mille-vingt et un le huit juillet**, le comité syndical du S.I.C.T.O.M. DU GUIERS s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Roger MARCEL,

En exercice 12
Présents 9
Votants 10

Présents : MM ANGELIN Catherine, ARGOUD Yves, BACLET Jean-Raymond, LOMBARD Daniel, MARCEL Roger, MARTIN François, MOREL Noëlle, PARAVY Jean-Claude, TRILLAT Bernard.

Pouvoirs : FRACHON Marie-Christine à Roger MARCEL

Excusés : BOURBON Marie-Christine

Absents : MM les autres membres

DELIBERATION

**N°
2021-15**

OBJET :

**DEMANDE DE
RETRAIT DU
SITOM NI**

Faisant suite à plusieurs études, il est proposé une nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire du nord Isère et de l'ouest de la Savoie, portée par 2 syndicats mixtes :

- ✓ Pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL), un service organisé par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné.
- ✓ Pour la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné (CCBDD), la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD) et la Communauté de Communes Val Guiers (CCVG), un service organisé par un syndicat structuré autour du SICTOM de la région de Morestel.

Dans le cadre de l'article L5211-18 du CGCT, le SICTOM du Guiers doit délibérer pour demander son adhésion au Sictom de la région de Morestel.

Au préalable, le Sictom du Guiers doit reprendre la compétence traitement qu'il a délégué au SITOM NI.

Afin de mener à bien cette réorganisation, le processus institutionnel a débuté dès le mois d'avril 2021 :

- 1) Retrait des Balcons du Dauphiné du SMND : vote le 29/04/21
- 2) Retrait des Vals du Dauphiné du SMND : vote le 06/05/21
- 3) Acceptation du retrait des 2 communautés de communes par le SMND et proposition de la convention des conditions de sorties : vote le 26/05/2021
- 4) Acceptation de la sortie des Vals du Dauphiné par les Balcons du Dauphiné et acceptation des conditions de sortie du SMND : 24/06/2021
- 5) Acceptation de la sortie des Balcons du Dauphiné par les Vals du Dauphiné et acceptation des conditions de sortie du SMND : 24/06/2021
- 6) Demande d'adhésion au Sictom de la région de Morestel par les Vals du Dauphiné : 24/06/2021
- 7) Demande d'adhésion au Sictom de la région de Morestel par les Balcons du Dauphiné : 24/06/2021

Des arrêtés inter-préfectoraux viendront confirmés la volonté politique à chaque étape du processus décisionnel.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 038-253801716-20210708-2021_15_RETRAIT-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A Pont de Beauvoisin, le 08/07/2021

Le Président,



Roger MARCEL

27, Avenue Prava
38480 Pont de Beauvoisin
Tel. 04 76 93 54 98
contact@sictom-guiers.fr